



## PRIX DE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE AU CANADA

### Formulaire de mise en candidature

#### **CANDIDAT (PERSONNE OU GROUPE)**

Nom : \_\_\_\_\_

Personne-ressource (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Adresse du candidat ou de la personne-ressource : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### **PARRAIN(S)**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**NOTE AU(X) PARRAIN(S) :** Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles vous pensez que le candidat mérite le Prix de la pêche récréative au Canada. Pour être admissibles, les candidats doivent être des citoyens canadiens/immigrants admis et ne doivent pas être à l'emploi du gouvernement. De plus, le projet doit avoir été réalisé au Canada et doit avoir eu un effet bénéfique sur la pêche récréative au Canada.

Voici un certain nombre de questions auxquelles vous devriez répondre dans votre description :

- Qu'a fait le candidat?
- Quels effets bénéfiques le projet a-t-il eus sur la pêche récréative au Canada?
- Le projet aura-t-il des effets durables?
- Le projet a-t-il eu une incidence sur d'autres projets?

Vous pouvez inclure des documents d'appui (rapports, articles, photographies, correspondance, etc.).

**Les formulaires de candidature dûment remplis peuvent être envoyés par télécopieur (613-954-1407), courriel ([XNCRAwards@dfm-mpo.gc.ca](mailto:XNCRAwards@dfm-mpo.gc.ca)) ou courrier (Prix de la pêche récréative au Canada, 200, rue Kent, poste 13S029, Ottawa, Ontario, K1A 0E6).**



## **ÉNONCÉ D'AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi sur les océans*, de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur le ministère des Pêches et des Océans* et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* dans le but de gérer le Programme des prix nationaux de la pêche récréative.

Les renseignements personnels peuvent également être utilisés aux fins d'évaluation et pour la cérémonie annuelle de remise des prix. Les renseignements relatifs aux mises en nomination peuvent être communiqués aux représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux afin de mettre en valeur les personnes en nomination ou pour obtenir des renseignements supplémentaires. Si une candidature parvient à la dernière étape, les renseignements peuvent aussi être divulgués au Cabinet de la ministre des Pêches et des Océans pour une approbation finale. Avec le consentement des personnes visées, les renseignements sur les récipiendaires peuvent être utilisés et divulgués aux fins de leur publication sur le site Web du MPO. Ils peuvent aussi figurer dans des produits de communication pour annoncer le nom des gagnants.

Les renseignements personnels sont protégés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Dans certains cas, ils peuvent être communiqués sans consentement en vertu du paragraphe 8(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La *Loi* donne également aux personnes visées le droit d'accéder à leurs renseignements personnels et le droit de demander des corrections. Il est possible d'obtenir plus d'information à ce sujet en consultant l'avant-propos d'Info Source disponible en ligne à <http://www.infosource.gc.ca>.

Les renseignements personnels recueillis sont consignés dans le fichier de renseignements personnels MPO PPU 016 intitulé Prix nationaux de la pêche récréative.